

Ouverture officielle du séminaire
L'intégration linguistique des migrants adultes

26-27 juin 2008

Gabriella Battaini-Dragoni

Directrice générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport,
DG IV

C'est pour moi un très grand plaisir de vous accueillir à ce Séminaire consacré à l'intégration linguistique des migrants adultes. Cette session d'échanges d'expériences a pour but d'accompagner les Etats membres, que vous représentez, dans leur recherche de solutions aux questions de langue qui se posent aux adultes migrants. Ces questions sont transversales à tous les aspects de politiques d'accueil et d'intégration (statut, emploi, santé, logement...), mais elles doivent être abordées en tant que tels. Et c'est bien cette spécificité que ce séminaire se propose de mettre en lumière.

Je suis heureuse de constater que ce séminaire rassemble de nombreux représentants des Etats membres mais aussi du Canada et d'ONG, avec pour finalité de refonder, comme cela est périodiquement nécessaire, la coopération intergouvernementale en vue d'une véritable éducation plurilingue pour l'Europe et d'une intégration réussie des personnes migrantes. La coopération internationale aussi est importante et je salue les représentants de la Commission européenne et de l'OSCE.

Cette rencontre manifeste à nouveau la centralité des groupes vulnérables et de la cohésion sociale dans les préoccupations et les actions du Conseil de l'Europe. Elle s'inscrit clairement dans la réflexion sur les droits et les devoirs linguistiques des nouveaux arrivants et des sociétés d'installation, qui a conduit à de multiples Recommandations et Résolutions du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où ces obligations réciproques ont été spécifiées.

L'Assemblée parlementaire est d'ailleurs partie prenante à ce séminaire et j'ai l'honneur de saluer Mme STRIK, du *Comité sur les Migrations, les Réfugiés et la Population* qui s'adressera à vous tout à l'heure. Les résultats de cet événement fourniront un apport profitable à la recommandation et au rapport actuellement élaborés par l'Assemblée sur *L'intégration des migrants et préoccupations en matière de droits de l'homme et de démocratie*.

Je souhaite rappeler que la pluralité des expériences et des besoins linguistiques des adultes migrants et de leurs enfants n'est qu'un des aspects de la pluralité des sociétés européennes : elles-mêmes sont constituées de diversités multiples, comme celle des langues et des modes de communication, celle des populations ou des groupes sociaux, celles des cultures religieuses ou éducatives. En d'autres termes, l'accueil des personnes migrantes et leur insertion sociale et culturelle ne sont qu'un des aspects de la cohésion sociale. Mais le caractère ordinaire de cette problématique sociale est occulté par le fait que les migrations sont quelquefois perçues comme une « menace » : elles remettraient en cause la culture nationale, la religion, les comportements sociaux admis... Or, nous le savons, les langues jouent un grand rôle dans la constitution de telles

représentations sociales, puisque les langues autres sont partout perceptibles. Ce qui conduit facilement, dans les espaces qui se vivent comme monolingues et comme monoculturels, à ne pas considérer les langues apportées par les migrants comme une richesse nouvelle et à les traiter davantage en termes idéologiques qu'en termes d'ingénierie sociale et éducative.

Les compétences en langue et les connaissances de la société d'accueil sont nécessaires pour permettre aux adultes migrants de devenir des acteurs sociaux impliqués et responsables. Elles devraient être conçues pour contribuer à la cohésion sociale à long terme. En effet l'obtention de la nationalité juridique n'est qu'une nouvelle étape dans un processus d'intégration qui se poursuivra.

Les Etats membres ont assigné à la maîtrise des langues — de toutes les langues utilisées dans l'espace européen — le rôle de contribuer à la construction d'une Europe plus humaine et plus inclusive. Comme le souligne aussi la récente Recommandation du Comité des Ministres relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration,¹ les compétences linguistiques forment un élément essentiel des compétences interculturelles.

Il s'agit là de sujets qui s'inscrivent dans un contexte politique beaucoup plus vaste : celui de la gestion démocratique de la diversité culturelle au sein de nos sociétés, ainsi que de la promotion du dialogue interculturel. Depuis le Troisième sommet des Chefs d'état et de gouvernement du Conseil de l'Europe en 2005, la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel sont des priorités politiques de l'Organisation.

Afin de développer ces priorités, le Conseil de l'Europe vient d'achever un processus de réflexion approfondie. Je parle, bien évidemment, du « Livre blanc sur le dialogue interculturel », qui a été approuvé et lancé par les Ministres des affaires étrangères il y a six semaines après un long processus de consultation interne et externe.

Le Livre blanc souligne sans ambiguïté le rôle clé que joue l'enseignement et l'apprentissage des compétences interculturelles pour la capacité de « vivre ensemble dans l'égalité »² — le titre du document. La compétence interculturelle repose notamment sur les compétences de citoyenneté démocratique, sur la compréhension approfondie de l'histoire sous un angle critique et marquée par la « multiperspectivité », ainsi que sur les compétences linguistiques.

Dans ce contexte, le Livre blanc reconnaît explicitement « la valeur des langues utilisées par les membres des communautés minoritaires, mais considère qu'il est essentiel que ces personnes acquièrent la langue qui prédomine dans l'Etat où elles vivent, afin qu'elles puissent devenir des citoyens à part entière ».

¹ Recommendation of the Committee of Ministers on strengthening the integration of children of migrants and of immigrant background (CM/Rec(2008)4)

² «Living Together As Equals in Dignity»

Il rappelle que « l'apprentissage des langues aide les apprenants à ne pas se faire une image stéréotypée des autres, à développer leur curiosité et leur ouverture à l'altérité, ainsi qu'à découvrir d'autres cultures. Il les aide en outre à réaliser que les échanges avec des personnes ayant une identité sociale et une culture différentes sont enrichissants. »

Voilà une compétence tout à fait essentielle pour vivre au quotidien dans un monde multiculturel, pour bénéficier pleinement de la diversité culturelle qui nous entoure, pour s'engager dans le dialogue interculturel, pour s'informer, pour comprendre.

Revenons à la réflexion partagée sur la conception et la gestion des formations en langues. Elle doit conduire à garantir leur efficacité et à faire qu'elles ne constituent pas une sorte de concession faite, aux moindres frais, aux nouveaux arrivants. Cela devrait rendre plus difficile que ces dispositifs conçus pour l'intégration ne soient détournés de leurs fins. Car les langues fondent un espace de communication humaine fondamental pour la *convivenza democratica* et ce serait plus que les pervertir que prétexter de leur diversité pour les instituer en dispositifs d'exclusion.

La question des exigences linguistiques d'un nombre d'états relativement à l'entrée, à la résidence ou à la citoyenneté constitue une problématique majeure de ce séminaire. Elle soulève des questions liées aux besoins des migrants, à la pertinence et à la qualité de la formation en langues, et à l'équité des tests.

Ce sont des points fondamentaux et le Conseil de l'Europe invite les Etats membres à renforcer leur coopération dans ce domaine en partageant leurs expériences et leurs pratiques et en impliquant dans le processus d'élaboration de ces formations toutes les parties concernées : les migrants, à travers leurs associations, les enseignants, les responsables éducatifs et politiques.

Je sais que c'est dans cet esprit que vous êtes venus à Strasbourg et je suis tout à fait persuadée que vous investirez dans ce Séminaire clarificateur votre expérience, vos compétences et votre sens des responsabilités sociales, ce dont, au nom du Conseil de l'Europe et en mon nom propre, je vous remercie très vivement.